



COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DES ORGANISATIONS SYNDICALES AVEC LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE POITIERS – 29 NOVEMBRE 2018

En présence du Directeur Régional, rencontre à l'initiative du Directeur Interrégional lors de sa visite des services de Poitiers.

Fermeture de la Recette Régionale de Poitiers

Les engagements pris vis-à-vis des agents de la RR seront respectés, avec un reclassement sur place pour 6 agents (1 au SGR et 5 au bureau principal) ainsi qu'une affectation sur le bureau de La Rochelle pour le 7^{ème} agent concerné.

L'enquête interne proposée aux agents du bureau a permis de définir les postes qui seront vacants courant 2019. Afin de faciliter le choix des agents et leur intégration au sein du bureau, des fiches de postes vont leur être proposées et un plan de formation débutera dès le début de l'année prochaine.

Lorsque la fermeture de la RR sera effectuée, le sureffectif global pour le site CO de Poitiers sera d'environ 4 agents, avec un déficit au SRE (1) ainsi qu'à la CCE (1).

Le DI ne dispose pas encore du Plafond Autorisé d'Emplois 2019 et ne connaît pas encore les conséquences en la matière des emplois liés au Brexit ni de la dématérialisation.

Projet immobilier sur Poitiers

Le déménagement de la BSI de Poitiers sur le site de l'Hôtel des Douanes aura bien lieu. Les plans sont à l'étude par le PLI de Bordeaux, une enveloppe de 450 000 € est réservée sur le budget 2019.

Après la fermeture de la RR, quelques travaux seront effectués au 1^{er} étage pour accueillir le bureau principal dont le déménagement est prévu courant 2019. Seront ensuite effectués les travaux pour l'installation de la BSI. Le DI est interpellé sur la problématique de la zone de dépotage et de fouille approfondie des véhicules sur le site de la DR pour l'activité de la BSI. Proposition est faite de réfléchir à la construction d'un parking à deux niveaux (RC consacré au contrôle et niveau supérieur pour le stationnement des véhicules des personnels du site).

RL de Rouillac et Matha, CVC d'Angoulême et de Cognac, CVC de Jonzac

Au 1^{er} juillet 2019, tous les dossiers du CVC d'Angoulême auront été transférés au CVC de Cognac.

Le DI met les moyens en œuvre pour achever la fiabilisation des dossiers (vacataires, agent de Paris spécial).

Le bureau de Cognac reste en sous-effectif, même après les deux arrivées qui interviendront le 31/12/18. De ce fait, le DI a demandé des sorties de stage contrôleur.

Les agentes des deux RL doivent se positionner. Le DI précise que dans le cadre des restructurations, elles sont prioritaires pour les services où il y a des vacances d'emploi, c'est-à-dire Cognac. Il a été signalé le problème du travail supplémentaire donné aux agentes de la RL de Rouillac où actuellement une agente se retrouve seule.

Le DI informe les OS que lorsque le chef de service du CVC de Jonzac partira à la retraite, son remplacement n'est pas garanti.

Bureau de Brive

Le DI et le DR ont rencontré le maire de Brive. La nouvelle proposition d'implantation du bureau semble convenir à tous, avec un déménagement dans un délai d'environ un an.

Bureau de Guéret

Le projet de fermeture est pour l'instant à l'arrêt, notamment en raison du « plan Creuse ». Le DI prend également en considération le contexte social et économique actuel.

La Direction Générale a confirmé que si la fermeture du bureau devait être actée hors PSD, les agents restructurés bénéficieront des mesures d'accompagnement.

Brexit

Rien n'est encore déterminé, la suite dépendra du vote au parlement britannique du 11 décembre prochain (nous saurons s'il y aura un accord entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne).

Mais le DI travaille d'ores et déjà avec les chefs divisionnaires et les responsables des aéroports pour les PPF aéroportuaires, ainsi qu'avec les chefs des Pôles d'Action Économique pour la partie qui concerne les entreprises. La démarche sera identique pour ce qui concerne les PPF maritimes.

Du matériel est prévu pour équiper les aéroports (bornes Pablo, bancs de visite...).

Nous ne connaissons pas le nombre d'emplois Brexit qui seront affectés à la DI Nouvelle Aquitaine.

BSI de Limoges et Poitiers

Il existe toujours des problèmes de moyens de communication. La DG teste un nouvel équipement « Tactilon AGNET » et ne veut plus investir dans INPT.

Il est prévu qu'en 2019, chaque agent de la Surveillance soit équipé d'un téléphone portable professionnel.

Aujourd'hui, la situation est chaotique, avec des téléphones, des DMR, des Scala Rider.

À la question du travail de nuit des motocyclistes, le DI précise que si les contrôles dynamiques sont proscrits la nuit, les motocyclistes peuvent effectuer des services de nuit.

Le service du contentieux procède actuellement à la mise à jour des habilitations Visite Domiciliaire et Livraison Surveillée Postale (certains agents n'étant pas encore habilités).

De même, les véhicules commandés (véhicule bureau et motos) seront très prochainement livrés à la BSI de Poitiers.

Le DI n'est pas hostile à ce que la BSI de Limoges fasse un ou deux contrôles par mois au péage de Gignac (département du Lot, DR de Midi-Pyrénées).

Lors des CAPC du second tour, le poste vacant de maître de chien stup à la BSI de Poitiers n'a pas été pourvu, faute de candidat. Peut-être faudra-t-il envisager une sortie de stage en 2019.

Centralisations à venir

La centralisation des 3 TIC (Finale Électricité, Gaz Naturel et Charbon) sur Bassens interviendra au deuxième semestre 2019, sans doute en deux vagues (après respect des procédures CHSCT et CTSD).

La centralisation de la TICPE se fera également sur le bureau de La Rochelle.

Le DI insiste sur le fait que même si la gestion des dossiers est centralisée, il reste les missions de contrôles.

Et ce qui justifie nos effectifs, ce sont les contrôles.

TSI

Il y a une place vacante de TSI à Poitiers, qu'il est nécessaire de combler. Le DI prend note.

Remboursement des frais de déplacement

Le système expérimenté pour la réservation des billets de train va être pérennisé.

Mais le constat est fait que cela fonctionne très mal : délais contraints pour valider les ordres de mission et obtenir les billets de train, surcharge de travail pour les agents en charge de Chorus DT, frais supplémentaires pour l'administration.

Par ailleurs, le délai de remboursement s'est allongé.

Télétravail

Le DI rappelle qu'il n'est pas hostile au télétravail et que tous les agents peuvent déposer des demandes, qui seront toutes étudiées.

Vos représentants

Anita LEMASSON (CFDT), Sylvie BOUYER et Éric SIMON (CGT), Caroline CAMMAL-BAILLARGEAT et Aurélie PORTIER (SOLIDAIRES), Denis MELLIER et Arnaud JAVERLHAC (UNSA), Fabienne FEUILLASSIER, Gérard MINET, Fanny SABOURIN et Philippe VALLEE (USD-FO)